



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



POLITIQUE DE LA VILLE

APPEL A PROJETS

« Quartiers d'été » 2023

En 2022, grâce à la mobilisation de tous, près d'un million d'habitants dont 400 000 jeunes, ont participé sur le plan national, à l'opération «*Quartiers d'été*» et plus de 15 000 événements ont été organisés par les associations et collectivités territoriales partenaires durant la période estivale.

En 2023; le dispositif «*Quartiers d'été*» est reconduit dans la mesure où il constitue un levier d'émancipation et de découverte notamment en direction des jeunes.

Les opérations proposées au titre de «*Quartiers d'été 2023*» doivent permettre la mise en œuvre des priorités suivantes :

- Promouvoir le sport
- Favoriser l'accès à la culture
- Accompagner le départ en vacances en France et en Europe
- Articuler Quartiers d'été et Vacances l'esprit critique et citoyen des jeunes
- Soutenir la parentalité
- Promouvoir les actions en santé
- Promouvoir la transition écologique
- Favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat dans les quartiers

Ces priorités thématiques sont détaillées dans l'annexe 1, jointe à cet appel à projet.

Tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont concernés par cette opération.

Les porteurs veilleront particulièrement à proposer une offre au public des 12-25 ans, à prévoir des actions qui favorisent les activités intergénérationnelles et familiales et qui intègrent la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes.

Les porteurs qui recevront un soutien financier au travers des «*Quartiers d'été 2023*», s'engageront également à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République et la citoyenneté. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

De même, les porteurs de projets subventionnés, s'engageront à mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes...). Ils s'engageront également à mentionner le soutien du ministère de la ville par l'utilisation des logos adéquats.

Modalités de dépôt des dossiers et points de vigilance

1) Modalités de dépôt des dossiers :

Les dossiers de demandes de subvention devront être déposés sur le **portail Dauphin**. Cet espace est accessible par les usagers à l'adresse suivante : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les porteurs peuvent également accéder à ce portail sur le site de l'ANCT, rubrique subventions « politique de la ville » à l'adresse suivante :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention au titre de Quartiers d'été 2023 est fixée **au 16 juin 2023**.

2) Points de vigilance concernant le contenu des dossiers :

- Les intitulés des projets doivent être courts et saisis de la manière suivante :

« Quartiers d'été 2023 (hors séjours) ou Quartiers d'été 2023 (séjours) + nom de l'action »

- Saisir le ou les territoires concernés par l'action **en mentionnant obligatoirement le nom du ou des QPV**

- Préciser le nombre de participants en ne mentionnant seulement que **le nombre de bénéficiaires issus de QPV**

- Dans le budget prévisionnel, la ligne budgétaire à solliciter est : **16-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

Pour toute demande de renouvellement d'actions 2022 sur 2023 dans le cadre de « Quartiers d'été 2023 », le **bilan 2022** intermédiaire ou définitif devra être transmis soit pour l'un en pièce jointe du dossier déposé soit pour l'autre, avoir été saisi sur DAUPHIN, rubrique justification.

Pour tout renseignement complémentaire ou difficulté rencontrée, les porteurs peuvent contacter les interlocuteurs suivants :

- Mme Marie-Christine AHSAN, préfecture : 05 45 97 62 98

- M. Christophe GUILLERIT, Délégué de la Préfète : 05 45 97 62 28

- Courriel : pref-polvil@charente.gouv.fr

ANNEXE n°1 : Priorités thématiques **QUARTIERS D'ETE 2023**

PROMOUVOIR LE SPORT

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, vous pourrez vous appuyer sur les *maisons sport santé situées* dans vos territoires ainsi que sur les associations socio-sportives et les fédérations sportives afin de favoriser la pratique d'activités sportives et physiques. Vous pourrez également soutenir, en lien avec les institutions et structures locales, l'ouverture en soirée, le weekend et en août de certains équipements sportifs.

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE

Vous articulerez les actions *Quartiers d'été* et celles du dispositif *Été culturel 2023* piloté par le ministère de la Culture. Cet appel à projets a pour objectif de proposer une programmation culturelle territorialisée permettant aux habitants de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, des visites, etc. Vous trouverez les informations nécessaires à cette adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel>

A titre d'exemple, vous pourrez également :

- diffuser largement l'information sur le *Pass culture* accessible sur la plateforme <https://pass.culture.fr/> ;
- favoriser l'ouverture des institutions culturelles à des horaires élargis ou décalés et les actions « hors les murs » ;
- mobiliser le dispositif *C'est mon patrimoine*.

ACCOMPAGNER LE DEPART EN VACANCES

Les séjours proposés dans le cadre de *Quartiers d'été*, participent à la politique de mobilité des jeunes et des familles des quartiers prioritaires et s'inscrivent notamment dans le cadre du partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) qui copilote avec l'ANCT l'appel à projet à destination des jeunes renommé en 2023 *Explore l'Europe*. Dans le cadre du dispositif *Ville Vie Vacances/Solidarité Internationale (VVV/SI)*, vous pourrez soutenir les projets collectifs d'échanges et de solidarité menés par des jeunes âgés de 15 à 25 ans et portés par une association française, en partenariat avec une association étrangère. Les modalités d'instruction des dossiers VVV/SI sont disponibles sur le site internet du FONJEP <https://www.fonjep.org/>, rubrique « solidarité internationale ».

ARTICULER QUARTIERS D'ETE ET VACANCES APPRENANTES

Les *Vacances apprenantes*, pilotées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ont pour objectif d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des enfants à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professeurs et des acteurs de l'Éducation populaire. Elles se déclinent en plusieurs dispositifs : *École ouverte*, stages de réussite ou encore *Colos apprenantes*. Vous veillerez à bien identifier et orienter les enfants des quartiers et leurs familles vers les dispositifs prévus. Vous trouverez les informations nécessaires à cette adresse : <https://eduscol.education.fr/1875/vacances-apprenantes-ecole-ouverte-ete-2022>

Le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) propose également un point d'entrée vers les colos apprenantes : <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-foire-aux-questions-340946>

SOUTENIR LA PARENTALITE

Quartiers d'été peut renforcer certains dispositifs de soutien à la parentalité notamment en direction des familles monoparentales.

PROMOUVOIR LES ACTIONS EN SANTE

En lien avec les ateliers santé ville, les conseils locaux de santé mentale et les médiateurs santé, les actions pourront avoir comme objectif de :

- renforcer l'accès aux soins ;
- organiser des ateliers de prévention ;
- encourager les échanges pour mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale, prévenir l'isolement.

PROMOUVOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Vous pourrez mobiliser les acteurs locaux qui agissent sur les sujets liés à l'environnement notamment :

- des initiatives autour de l'agriculture et de la végétalisation urbaine ;
- la valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel, à la biodiversité, actions autour de l'économie circulaire, des éco-gestes, de la qualité de l'alimentation et des filières locales ;

Vous veillerez à favoriser des modes de transport plus écologiques, notamment dans le cadre de séjours.

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPREUNARIAT DANS LES QUARTIERS

Vous veillerez à mobiliser l'ensemble des acteurs, des dispositifs en matière d'emploi et solliciter les entreprises de proximité pour qu'elles proposent des rencontres avec des professionnels et des visites des entreprises.

Communication

Les porteurs de projets labellisés *Quartiers d'été 2023* s'engagent à :

- mettre en œuvre une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de programmes ...);
- mentionner le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation des logos adéquats ;
- communiquer sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

Territoires et publics concernés

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Vous veillerez particulièrement à proposer une offre au public des 12-25 ans et à prévoir des activités favorisant l'implication des jeunes et des femmes.

Pilotage

Le préfet de département est pilote du dispositif, en lien étroit avec les collectivités territoriales. Il désignera un chef de projet, membre du corps préfectoral, en charge de l'animation et de la coordination de l'opération *Quartiers d'été 2023*.